



HAL
open science

Master Arts du spectacle et audiovisuel

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Arts du spectacle et audiovisuel. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02028614

HAL Id: hceres-02028614

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028614>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Arts du spectacle et audiovisuel

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : Strasbourg

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts du spectacle et audiovisuel

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3MA130004405

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Arts du spectacle et audiovisuel* proposée par l'Université de Strasbourg s'inscrit dans une offre de formation en arts comprenant également les arts visuels et la musique. Elle présente trois spécialités :

- *Conception de projets artistiques et culturels - spectacle vivant.*
- *Production et gestion de projets européens en arts de l'écran.*
- *Arts de la scène et de l'écran* (3 parcours : *Arts de la scène* ; *Théâtre - pratique de la scène* ; *Arts de l'écran*).

Chaque spécialité est placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur qui en assure la coordination pédagogique. L'équipe pédagogique est composée de 8 titulaires (7 enseignants-chercheurs et 1 PAST - professeur associé à temps partiel), d'enseignants issus d'autres composantes de l'Université et de nombreux professionnels (30).

La formation s'appuie sur des partenariats entre le département des arts du spectacle et des structures professionnelles cinématographiques, chorégraphiques et théâtrales (locales, départementales ou régionales). Le parcours *Théâtre - pratique de la scène* est co-habilité avec l'Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg.

La mention accueille prioritairement des étudiants titulaires d'une licence en arts du spectacle, études cinématographiques, chorégraphiques ou théâtrales. Les étudiants, issus des filières artistiques, accèdent à la formation de plein droit. Les étudiants titulaires d'autres licences sont inscrits après examen de leur dossier par une commission pédagogique.



Les compétences visées ne sont pas formulées au niveau de la mention, mais le sont par spécialité. Les enseignements d'esthétique, d'histoire des arts et de sociologie sont proposés en tronc commun.

La mention *Arts du spectacle et audiovisuel* est adossée à l'équipe d'accueil ACCRA, *Approches contemporaines de la réflexion et de la création artistiques* (EA 3402). Un séminaire inter-arts intégré au cursus présente les travaux de recherche de l'équipe.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet global n'affiche ni la cohérence ni le pilotage attendus, particulièrement pour une formation conçue comme professionnalisante. Il n'apparaît pas d'objectifs communs au niveau de la mention, ce qui est sans doute significatif d'un manque de réflexion collective. Les spécialités s'additionnent plutôt qu'elles ne se complètent. L'éclatement en trois spécialités ne semble d'ailleurs pas justifié. On comprend mal, en particulier, la création d'une nouvelle spécialité, *Production et gestion des projets européens en arts de l'écran*, qui risque de concurrencer *Conceptions de projets artistiques et culturels - spectacle vivant*.

Cette absence de pilotage se retrouve dans la construction du dossier, trop souvent lacunaire. La description des spécialités est inégale, celle des parcours souvent inexistante. N'est pas décrite non plus avec une précision suffisante la politique des stages, faiblesse d'autant plus paradoxale dans des disciplines pour lesquelles le savoir-faire est important.

Au défaut de gouvernance de la mention, il faut ajouter des imprécisions sur les partenariats académiques développés ou envisagés, qui restent trop limités à la région. En particulier, les modalités de la co-habilitation avec l'École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg ne sont pas précisées.

- Points forts :

- Appui sur un environnement et un secteur de l'image en Alsace assez bien structuré.
- Liens réels avec les milieux socio-professionnels de la ville et de la région.

- Points faibles :

- Absence d'un véritable pilotage de la mention.
- Eclatement en trois spécialités qui ne semble pas pertinent.
- Manque de précision sur les éléments pédagogiques et les modalités d'évaluation.
- Manque de synergie entre les spécialités.
- Manque de précision sur les partenariats et co-habilitation.
- Manque de précision sur la politique de stages.
- Faiblesse de l'ouverture au niveau national et européen.
- Absence d'informations sur l'évaluation des enseignements, le taux de réussite, le devenir professionnel des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de revoir le pilotage de la mention en repensant globalement le master dans ses objectifs, dans ses intentions, dans son organisation et dans son ouverture au secteur professionnel et aux échanges nationaux et internationaux.

Il serait souhaitable de structurer la mention autour d'une ou deux spécialités pouvant chacune proposer des parcours et des objectifs professionnels plus pertinents.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | 63 | 67 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 38 | 50 |
| Taux de réussite en M1 = nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur M1 divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | 56% | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant = nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans un M2 de la mention divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 Pour une spécialité en 2 ans : nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans le M2 de la spécialité divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 de la spécialité | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ne provenant pas du M1 correspondant divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 0 | 2 |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) = nombre d'abandons en M1 divisé par le nombre d'inscrits en M1 | | | | 41% | |
| Taux de réussite en M2 = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ayant obtenu leur diplôme divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 31% | |
| Taux de poursuite en doctorat = nombre d'inscrits en doctorat divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme | | | | 20% | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | | | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique = nombre d'intervenants professionnels (non académiques) divisé par le nombre total de membres de l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle = nombre d'heures d'enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle divisé par le volume horaire (défini ci-dessus) | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité | | | | | |



Appréciation par spécialité

Conception de projets artistiques et culturels - spectacle vivant

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Strasbourg.

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Conception de projets artistiques et culturels - spectacle vivant* a pour objectif de former des professionnels aptes à animer une équipe d'administration ou de relations publiques dans un lieu culturel, avec une compétence dans le spectacle vivant (théâtre et danse) et une maîtrise des processus de création de spectacles.

La spécialité dispense des connaissances d'ordre historique et esthétique dans le domaine des arts du spectacle vivant. L'étudiant est préparé à l'élaboration de projets culturels et à l'environnement économique du spectacle vivant à travers la connaissance des institutions et des politiques culturelles. Il effectue au cours du second semestre de la deuxième année un stage d'au moins 8 semaines.

- Appréciation :

La présentation des éléments pédagogiques est lacunaire, limitée aux intitulés, et ne permet pas de juger de leur adéquation aux objectifs de la spécialité.

Les partenariats existant avec les structures culturelles régionales (Théâtre national, Scène européenne, Centre dramatique national dédié au jeune public...) permettent à l'étudiant de bénéficier d'un environnement riche en événements culturels et en potentiel de stages. Cependant, les conditions de ces partenariats demanderaient à être explicitées.

L'étudiant réalise un projet culturel et artistique, mais les modalités de ce projet, pourtant essentiel par rapport aux objectifs de la spécialité, ne sont pas indiquées.

La mobilité internationale n'est quasiment pas proposée par la spécialité, ce qui est regrettable étant donné la situation géographique de l'université et la vocation internationale de la culture.

On manque de données précises sur l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points forts :

- L'environnement professionnel dont bénéficie l'étudiant.

- Points faibles :

- Les enseignements et la politique de stages ne sont pas suffisamment décrits.
- Les modalités du projet de l'étudiant ne sont pas indiquées.
- Les liens avec les autres spécialités sont absents.
- L'ouverture internationale est insuffisante.
- On manque de données chiffrées sur la formation.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser le dossier sur plusieurs points importants (politique de stages, accompagnement de projet...) et d'être en mesure d'appuyer le pilotage de la formation sur des données chiffrées (flux, taux de réussite, insertion professionnelle).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

Le tableau d'indicateur n'a pas été fourni par l'établissement.



Production et gestion de projets européens en arts de l'écran

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg.

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Production et gestion de projets européens en arts de l'écran* accueille des étudiants issus d'une licence d'arts avec pour objectif de promouvoir la création artistique et le travail d'auteur en arts de l'écran, avec les outils de la production et de la gestion de projets européens. Elle apporte des connaissances diverses dans une perspective opérationnelle : histoire, esthétique et rhétorique des arts de l'écran, marché, droit, institutions, etc., avec de fréquentes mutualisations. Un projet tutoré sur quatre semestres est prévu, ainsi qu'un stage professionnel dans une entreprise de production ou de diffusion, une institution, auprès d'un artiste ou dans le cadre d'un événement culturel.

- Appréciation :

La spécialité étant en cours de construction, l'énoncé en est encore trop général. En particulier, les partenariats ne sont pas finalisés et il est donc difficile de les apprécier. La définition du projet tutoré et du stage professionnel est à peine esquissée. Le dossier ne précise pas les modalités de l'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet de recherche.

- Point fort :

- Un projet qui s'appuie sur un environnement et un secteur de l'image en Alsace bien structuré.

- Points faibles :

- Les compétences attendues ne sont pas assez développées.
- Les partenariats sont encore trop imprécis.
- Les modalités du projet tutoré et du stage ne sont pas assez décrites.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser davantage les compétences attendues, la conception du projet tutoré, la politique de stages.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

Le tableau d'indicateur n'a pas été fourni par l'établissement.



Arts de la scène et de l'écran

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg.

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Arts de la scène et de l'écran* propose trois parcours (*Arts de la scène* ; *Théâtre - pratique de la scène* et *Arts de l'écran*) et vise d'abord à former des chercheurs dans les domaines du théâtre, de la chorégraphie et du cinéma, même si elle peut aussi donner accès à divers métiers dans le champ de la culture. Le parcours *Théâtre - pratique de la scène* est co-habilité avec l'Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg. La formation a pour ambition d'associer étroitement connaissances théoriques et expériences pratiques. Elle est adossée à l'EA 3402 Approches contemporaines de la réflexion et de la création artistiques. Un séminaire inter-arts et des manifestations scientifiques préparent les étudiants à la recherche.

- Appréciation :

La spécialité bénéficie d'un bon appui recherche et des partenariats établis entre le département des arts du spectacle et des structures professionnelles cinématographiques, chorégraphiques et théâtrales (locales, départementales ou régionales). Cependant, les modalités de la co-habilitation avec l'Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg ne sont pas précisées. La lisibilité des trois parcours proposés n'est pas assez établie. L'articulation théorie/pratique, la dimension professionnelle, la politique de stages sont peu explicites.

- Points forts :

- Un bon adossement à la recherche avec implication des étudiants.
- Une bonne implantation et une reconnaissance locale.

- Points faibles :

- Le fonctionnement de la co-habilitation avec l'Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg n'est pas explicité.
- L'articulation théorie/pratique n'est pas assez établie.
- La dimension professionnelle, la politique de stages ne sont pas assez précisées.
- La distinction entre les parcours n'est pas assez lisible.
- Le devenir professionnel des diplômés n'est pas connu.
- Les indicateurs de la spécialité ne sont pas présentés.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux articuler théorie et pratique et de repenser la question de la professionnalisation, en s'appuyant sur des données chiffrées aidant au pilotage.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C



Indicateurs

Le tableau d'indicateur n'a pas été fourni par l'établissement.



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Arts du spectacle et audiovisuel

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Demande n°S3MA130004405

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation.

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Le Master mention *Arts du spectacle et audiovisuel*, qui s'inscrit au cœur des formations proposées par l'UFR des Arts de l'Université (ce qui participe de sa singularité et de ses orientations), offre aux étudiants un solide cursus fondé sur des enseignements théoriques et pratiques, sur une ouverture revendiquée aux enjeux contemporains de la création et une approche volontaire du monde professionnel.

Ce Master obéit donc à une double perspective : permettre aux étudiants de se familiariser avec la recherche actuelle dans le domaine des arts (il est fortement adossé à l'EA 3402 *Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques*), d'éprouver les méthodologies propres à ces disciplines et d'engager eux-mêmes un travail de recherche ; mais aussi de permettre à de futurs acteurs de la vie culturelle et artistique de bénéficier d'une approche tant professionnalisante que théorique du monde de l'art. On peut constater en effet les limites d'une formation au milieu culturel uniquement comptable ou juridique. Ce champ professionnel suppose des connaissances propres (historiques, esthétiques...) et une appréhension solide du milieu culturel professionnel nécessite aussi une approche fine des oeuvres qu'il propose.

Le Master mention *Arts du spectacle et audiovisuel* s'est donc créée dans le souci d'articuler la vie artistique et culturelle contemporaine (sous ses aspects théoriques et pratiques) à la recherche telle qu'elle se mène dans le champ des arts du spectacle. Elle se décline, avec cohérence et complémentarité, en trois spécialités — qui ne sont cependant pas imperméables ; en effet, des circulations existent des unes aux autres. Aux côtés de la spécialité *Arts de la scène et de l'écran* (spécialité dont la dimension «recherche» est clairement affirmée), sont proposées deux spécialités affichant explicitement une dimension «professionnalisante» : *Conception de projets artistiques et*

culturels – spectacle vivant et Production et gestions de projets européens en arts de l'écran. Ces deux spécialités ne se concurrencent pas. Elles relèvent chacune d'un champ spécifique (celui du théâtre et de la danse pour la première, celui du cinéma et de l'audiovisuel pour la seconde).

Le pilotage de la Mention *Arts du spectacle et audiovisuel* est assuré, sous la direction de Jean-Marc Lachaud, Professeur des Universités, par plusieurs enseignants-chercheurs qui assument la responsabilité de chaque spécialité et de chaque parcours :

— Jean-Marc Lachaud, Professeur des Universités, est responsable de la spécialité *Arts de la scène et de l'écran* (Jean-Marc Lachaud, Professeur des Universités, est responsable du parcours Arts de la scène ; Christophe Damour, MCF, est responsable du parcours Arts de l'écran ; Olivier Neveux, MCF – HDR, est responsable du parcours Théâtre – pratique de la scène co-habilité avec le TNS)

— Geneviève Jolly, MCF – HDR, est responsable de la spécialité *Conception de projets artistiques et culturels – spectacle vivant*

— Jean-François Moris, MCF, est responsable de la spécialité *Production et gestion de projets européens en arts de l'écran*

Ces différents responsables constituent l'équipe chargée de coordonner pédagogiquement la Mention.

Les modalités d'évaluation sont décidées par le CA de l'Université. Le système de l'évaluation continue a été voté par le CA dans le cadre du nouveau contrat quinquennal et entrera en vigueur en septembre 2013. L'élément de base de l'évaluation reste l'UE, qui sera validée par 3 notes au minimum, aucune d'entre elles ne pouvant représenter plus de 50% de la note finale de l'UE. Le corrigé renforçant la dimension formative de l'UE, chaque épreuve sera corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante. La nature des épreuves sera variée : travaux écrits réalisés chez soi ou évaluations, écrites ou orales, en salle ; examens oraux pour l'ensemble du groupe ou interrogations orales en cours de séances impliquant plus spécifiquement un ou plusieurs étudiant(s) désigné(s), travaux bibliographiques, études de documents, compte-rendu de séances, etc.

Comme le constate l'AERES, les données à notre disposition sur le Master mention *Arts du spectacle et audiovisuel* sont lacunaires. Rappelons que le département des Arts du spectacle a été créé en 2005 et que l'Université de Strasbourg elle-même, issue de la fusion de trois universités, a été créée en 2008, ce qui explique bon nombre de ces lacunes et complique l'analyse des données accessibles. A ce stade, la constitution d'une telle base de données échoit aux services centraux de l'Université de Strasbourg ; elle est impossible à l'échelle du département compte tenu du sous-encadrement dont il pâtit (notamment) sur le plan administratif.

Concernant l'évaluation des enseignements, celle-ci est définie et mise en œuvre par l'établissement à partir de questionnaires renseignés en ligne par les étudiants et dépouillés par les services centraux de l'Université. Une première enquête a été réalisée entre mars et mai 2011, mais le taux de réponses, trop faible – une réponse en tout et pour tout ! –, ne permet pas de lui accorder la moindre valeur. Le dispositif est donc en voie d'élaboration : il exigera une collaboration étroite avec la composante (ainsi que le personnel nécessaire), afin d'affiner les questions, et les possibilités de réponse, en fonction de la formation suivie, et de ne pas réduire le processus d'autoévaluation à un indice strictement quantitatif de satisfaction.

Concernant l'insertion professionnelle des étudiants, les enquêtes statistiques produites par l'ORESIPÉ ne concernent que le devenir des diplômés de Master 2008. Là encore, faute d'informations sur les années antérieures, il est difficile d'établir un bilan. De plus, l'absence de distinction entre les différentes spécialités et/ou parcours, l'absence de précision touchant les emplois trouvés par les étudiants ainsi que le taux modeste de réponses (53, 6 %) ne permettent guère d'exploiter ces données.

Réponses aux observations de l'AERES concernant les trois spécialités du Master mention *Arts du spectacle et audiovisuel*

Spécialité *Arts de la scène et de l'écran*

Une convention, signée par le Président de l'Université de Strasbourg et la Directrice du TNS, précise les modalités du partenariat.

Les trois parcours reposent sur quelques enseignements partagés (notamment en esthétique et dans le cadre du séminaire inter-arts) et sur des enseignements plus directement en relation avec les disciplines propres à ces trois parcours (cf. le descriptif des enseignements au sein du dossier).

Au sein de la spécialité *Arts de la scène et de l'écran*, dans chacun des trois premiers semestres, les étudiants doivent suivre 36 h TD de pratique (théâtrale ou cinématographique). Il s'agit, au travers de ces enseignements, assurés par des professionnels (metteurs en scène, comédiens...), d'inviter les étudiants à confronter leurs acquis théoriques à la singularité de la pratique du champ artistique choisi.

Pour découvrir les exigences du travail de recherche (individuelles et collectives), les étudiants doivent suivre lors du quatrième semestre un court stage au sein de l'EA 3402 *Approches contemporaines de la réflexion et de la création artistiques*. Aux côtés des enseignants-chercheurs et des doctorants membres de l'EA, ils s'initient à la vie d'un laboratoire et sont amenés à participer concrètement aux manifestations organisées par celui-ci (ils peuvent assister à un / des colloques ou journées d'études et participer activement au séminaire inter-arts, ce qui les prépare à une forme de collaboration de type scientifique).

Spécialité *Conception de projets artistiques et culturels – spectacle vivant*

Il s'agit de former les étudiants au domaine du spectacle vivant, d'un point de vue à la fois théorique (historique et esthétique, approche des textes fondamentaux et analyse de spectacles...) et pratique (création scénique, gestion de budget, administration...), de manière à ce qu'ils se familiarisent avec tous les aspects de la création contemporaine ou plus ancienne (théâtre, marionnette, danse, cirque...). Les enseignements théoriques sont fortement mutualisés avec le parcours *Arts de la scène* de la spécialité *Arts de la scène et de l'écran* et contiennent en outre plusieurs enseignements interdisciplinaires ouverts aux autres arts (cinéma, arts visuels et musique, afin de favoriser le dialogue entre les arts). Les étudiants ont également une formation aux métiers du spectacle vivant, assurée par de nombreux professionnels du spectacle, dans des secteurs très différents (direction, programmation, subventionnement...).

La plupart des étudiants font d'autres stages, non obligatoires, qui leur permettent de découvrir différents types de structures artistiques, et surtout différents postes ou secteur d'activité : en relations publiques ou en communication, le plus souvent. Ces stages leur permettent d'expérimenter concrètement ce que recouvrent les métiers du spectacle, et de mieux définir leur projet professionnel.

Le Master mention *Arts du spectacle et audiovisuel*, spécialité *Conception de projets artistiques et culturels – spectacle vivant* vise à donner aux étudiants les connaissances nécessaires à la création de projets artistiques et culturels. Les étudiants sont donc formés à la rédaction de projets et sensibilisés aux différents paramètres qui interviennent dans sa conception : étude de l'existant, prospective, analyse de la faisabilité, enjeux esthétiques, politiques, économiques et sociaux de la création d'un projet, partenariats, interlocuteurs, etc. Il est ainsi apporté des connaissances sur l'histoire des politiques culturelles et sur le fonctionnement actuel du monde du spectacle vivant (réseaux, institutions, structures, mécénats). En outre, les étudiants sont formés, juridiquement et économiquement, à la conception et à la mise en place d'un projet (création d'un budget, découverte des spécificités économiques, juridiques et sociales du champ artistique). Un travail, sous la forme d'un mémoire de 80 pages, permet aux étudiants de proposer, par écrit, un retour critique sur un projet culturel ou artistique (sa conception ou sa réalisation), qu'il soit de leur fait ou non, et d'en présenter sous forme de soutenance les résultats. Il doit excéder le simple compte-rendu factuel ou technique pour proposer une réflexion solide et étayée, respectant les exigences de toute recherche universitaire en termes de problématisation, d'ambition théorique, d'argumentation et de documentation (une expérience professionnelle dans une compagnie dévolue à la création pour la jeunesse ou un projet de festival en milieu rural pourra ainsi servir de matrice à la constitution d'une recherche articulant étroitement la connaissance du terrain et celle des acquis de la recherche sur le théâtre jeune public ou les pratiques festivières). C'est pourquoi les étudiants de la spécialité ont droit à des cours de méthodologie de la recherche et du mémoire (aux côtés des étudiants de la

spécialité *Arts de la scène et de l'écran*) et à des cours de méthodologie du projet (qui leur sont spécifiquement destinés).

Les étudiants sont mis en lien avec le monde professionnel. Une part importante des intervenants de ce Master est constituée de professionnels du spectacle vivant. Le Master entretient à cet égard un partenariat fort avec un nombre très important d'institutions théâtrales locales et régionales. La diversité de celles-ci (Strasbourg et l'Alsace bénéficient d'un champ pluriel d'institutions : Théâtre National, Scène Européenne, Centre Dramatique National dédié au jeune public, scène sous régie municipale) permet aux étudiants de découvrir un spectre de pratiques et de fonctionnements large et diversifié («Découverte de structures», «Création et suivi de projets», «Approches du processus de création», «Atelier de pratique»). En outre, les étudiants sont directement associés à des manifestations événementielles d'importance (ainsi des festivals «Giboulées de la marionnette» (TJP – CDN) ou «Premières, festival des jeunes metteurs en scène européens» (TNS – Le Maillon) auxquels les étudiants de M1 sont intégrés chaque année pour la rédaction du blog ou du journal accompagnant ces festivals). Un stage long, d'au moins 8 semaines, vient compléter cette approche lors du dernier semestre du cursus et s'intègre dans un dispositif d'accompagnement, de la préparation au stage à son suivi, puis à l'élaboration d'un rapport de 30 pages, qui participe au développement du projet personnel et professionnel de l'étudiant, sur la base d'une collaboration entre l'enseignant chargé du suivi des stages et le tuteur du stage dans le monde professionnel (dans le domaine de l'animation culturelle et socioculturelle, de la communication et de l'administration, de la production et de la diffusion, du journalisme, de la documentation et de l'édition au sein de structures, de compagnies, d'associations et d'entreprises artistiques et culturelles).

Selon l'évaluation de l'AERES, la «présentation des éléments pédagogiques est lacunaire, limitée aux intitulés, et ne permet pas de juger de leur adéquation aux objectifs de la spécialité».

Les éléments figurant dans la maquette et dans la transmission furent omis par l'établissement figurent ci-dessous :

Le Master mention *Arts du spectacle vivant et audiovisuel*, spécialité *Conception de projets artistiques et culturels – spectacle vivant* est composé de 4 semestres : chaque semestre équivaut à 30 crédits ECTS ; les 4 semestres équivalent à 120 crédits ECTS.

Les 3 premiers semestres sont respectivement composés de 5 Unités d'Enseignement :

- 1 UE de langue vivante à chacun des 3 semestres (pour un total de 9 crédits ECTS) ;
- 1 UE de méthodologie aux semestres 1 et 3 (pour un total de 9 crédits ECTS) et 1 UE liée au mémoire de fin de première année au semestre 2 (6 crédits ECTS).
- 1 UE interdisciplinaire à chacun des 3 semestres et commune à tous les masters de l'UFR des Arts (pour un total de 12 crédits ECTS) ;
- 1 UE disciplinaire associant la théorie et la pratique du spectacle vivant à chacun des trois semestres (pour un total de 24 ECTS) ;
- 1 UE approche professionnelle à chacun des trois semestres (pour un total de 30 crédits ECTS).

Le semestre 4 compte 2 UE liées respectivement au stage (6 crédits ECTS) et au mémoire (24 crédits ECTS).

Spécialité *Production et gestion de projets européens en arts de l'écran*

Les compétences attendues à l'issue de la formation relèveront de la triple dimension qui la caractérise : compétences juridiques (connaissance de la législation européenne en matière de co-productions, de distribution et de diffusion des oeuvres), compétences financières et administratives (relatives au montage et à la gestion de budgets) et compétences artistiques (solides connaissances historiques, esthétiques et culturels du cinéma européen et des autres médias audiovisuels et arts de l'écran – télévision, internet).

Des projets tuteurés seront mis en place afin de préparer l'insertion de l'étudiant(e) dans le milieu professionnel. Par des projets conçus collectivement qui s'inscrivent concrètement dans le champ d'activité de la formation, les étudiants travailleront directement sur le terrain en lien avec les institutions partenaires, faisant ainsi l'apprentissage et l'expérience du travail en équipe, de l'autonomie et de la responsabilité, de la mutualisation de compétences complémentaires et de

l'appréciation de la viabilité de leurs approches théoriques. Ces projets seront encadrés par un tuteur, qui apportera aux étudiants un accompagnement méthodologique spécialisé.

Le Master mention *Arts du spectacle et audiovisuel*, spécialité *Production et gestion de projets européens en arts de l'écran* entretient un partenariat fort avec un nombre très important d'établissements locaux et régionaux qui facilite pour les étudiants l'accès à un ou des stages au cours de leur formation, dans le domaine institutionnel, industriel ou culturel du champ disciplinaire. Un stage long, d'au moins 8 semaines, est obligatoire au cours du second semestre de la deuxième année du master et fait l'objet d'une évaluation équivalant à 6 crédits ECTS, sur la base d'un rapport de 30 pages où sont formalisés les modalités et les acquis de l'expérience professionnelle.

Les partenariats sont forcément imprécis puisque la spécialité est en train d'être finalisée. Cependant, comme il est indiqué au sein de la présentation de la spécialité dans le document général, certains partenariats sont mentionnés : Arte, ICONOVAL, Observatoire Européen de l'Audiovisuel, Eurimages, entre autres.